AVANT-PROPOS

Il y a un an et demi, en juin 2003, j'ai demandé à huit personnalités éminentes, qui sont les coauteurs du présent rapport, de m'aider à engager un processus de réflexion. Ces personnes ont toutes fait une brillante carrière, que ce soit au service de leur gouvernement, dans le milieu universitaire ou celui des affaires, ou dans le domaine de l'élaboration des politiques commerciales et économiques. Elles avaient pour tâche d'analyser la situation de l'Organisation mondiale du commerce en tant qu'institution, d'étudier et de clarifier les défis institutionnels auxquels le système était confronté et d'examiner de quelle manière l'OMC pourrait être renforcée afin d'être à même de les relever. Toutes ont généreusement et à titre personnel consacré du temps et apporté leurs compétences à la réalisation de cette tâche et je leur en suis profondément redevable.

Certains d'entre vous se rappellent peut-être qu'un exercice semblable avait été effectué en 1983, lorsque le Directeur général d'alors, M. Arthur Dunkel, avait établi un groupe de travail de sept personnalités réputées chargé d'établir un rapport sur les problèmes auxquels se heurtait le système commercial international. Le "rapport Leutwiler", comme il a par la suite été appelé, formulait 15 recommandations visant à favoriser un système commercial multilatéral plus ouvert afin de lutter contre la crise que traversait à ce moment-là le système commercial. Il avait été rédigé dans le but de débloquer le lancement du Cycle d'Uruguay et il visait à influer sur le programme de négociation.

La tâche que j'ai assignée aux membres du Conseil consultatif avait un objectif semblable, dans la mesure où elle visait à renforcer le système commercial multilatéral, mais, dans un autre sens, elle était d'une nature fondamentalement différente. Le présent rapport ne porte pas sur le Programme de Doha pour le développement. Il a essentiellement pour but d'examiner le fonctionnement de l'institution - l'OMC - et d'évaluer dans quelle mesure celle-ci est à même de faire face aux responsabilités et aux demandes auxquelles elle sera confrontée à l'avenir. Il est évident que l'achèvement du cycle de négociations en cours aura des conséquences sur le fonctionnement futur de l'Organisation, mais le processus de réflexion que le présent rapport vise à engager devrait aller au-delà du Programme de Doha pour le développement.

Cette initiative a germé bien avant que je n'assume les fonctions de Directeur général. Avec l'achèvement du Cycle d'Uruguay, le système commercial multilatéral a élargi et approfondi son champ d'action pour prendre en compte les nouvelles réalités existant dans les relations économiques internationales. Le GATT a été transformé en une organisation internationale à part entière, l'OMC. Cette nouvelle organisation est devenue un symbole de l'émergence d'un système économique plus global. Le commerce était largement considéré comme un catalyseur essentiel de la croissance et de la prospérité futures. Ces instants ont été, à juste titre, euphoriques. Toutefois, même à ce moment-là, je pensais que l'on n'avait pas réfléchi assez sérieusement à la question de savoir si la structure et la pratique institutionnelles qui avaient si bien servi les intérêts du GATT en feraient autant pour l'OMC.

L'OMC était dès lors l'un des principaux protagonistes non seulement de la conduite des relations commerciales mais aussi de la gouvernance mondiale. En partie du fait de sa réussite, l'institution était l'objet de toute une série de pressions et d'attentes parfois contradictoires, au plan interne comme externe. Il était de plus en plus évident pour moi, comme pour d'autres, que l'heure était venue de se pencher sur le mode de fonctionnement de l'OMC pour voir s'il était ou non possible de l'améliorer.

L'échec du lancement d'un nouveau cycle de négociations à la Conférence ministérielle de Seattle puis le contretemps survenu à Cancún à mi-parcours des négociations menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement ont soulevé de graves interrogations sur l'avenir de l'OMC. Était-ce là les premières fissures dans la structure de l'institution? L'OMC pouvait-elle, avec un nombre accru de Membres à divers niveaux de développement, continuer à obtenir des résultats?

Chaque Conférence ministérielle suscite des attentes et chaque contretemps est examiné à la loupe. Seattle et Cancún n'ont pas fait exception même si les contretemps n'avaient pas la même ampleur. Lorsque l'on est en proie à la déception, on a souvent tendance à en imputer la responsabilité aux insuffisances procédurales et institutionnelles perçues. Le débat reste ouvert sur la question de savoir si cela est justifié ou non. Nous ne devrions pas perdre de vue le fait qu'entre Seattle et Cancún il y a eu le succès de la Conférence ministérielle de Doha. Rétrospectivement, on pourrait même considérer que Cancún, où des progrès indéniables ont été réalisés dans plusieurs domaines et où les pays en développement ont davantage affirmé leur volonté, a marqué un tournant important dans les négociations. Depuis lors, les événements ont prouvé également la résistance de l'institution et sa capacité de continuer à obtenir des résultats. Mais nous ne devrions pas sous-estimer les pressions croissantes exercées sur l'institution ni ignorer les leçons de l'histoire. Il faut sans aucun doute sérieusement réfléchir à la manière d'améliorer le fonctionnement de cette institution tout en préservant ses atouts. C'est dans cet esprit que j'ai demandé aux membres du Conseil consultatif d'entreprendre cette tâche et ils ont pleinement relevé le défi.

Le rapport se suffit à lui-même et plus ample introduction de ma part n'est pas nécessaire. J'aimerais juste dire, afin d'éviter tout malentendu, qu'il ne représente pas une analyse théorique et ne prétend pas apporter toutes les réponses. Il étudie en détail les questions qui, de l'avis des auteurs, appellent un examen et des actions pour que les objectifs de cette organisation continuent d'être effectivement atteints. Certains estimeront peut-être que la série de recommandations constitue l'élément central, mais ce ne serait pas rendre justice au rapport que de le réduire à ces propositions. Il est le fruit d'une profonde réflexion et est consacré en grande partie au diagnostic de l'origine et de l'état des tensions fondamentales auxquelles l'institution doit faire face. Comprendre ces tensions est un aspect important de la réponse que le Conseil consultatif a donnée dans ce rapport.

Il est particulièrement heureux que ce rapport paraisse au début de 2005, année du dixième anniversaire de l'OMC. C'est une occasion de se réjouir mais aussi de réfléchir et de réaffirmer son engagement. J'espère que c'est dans cet esprit que le rapport sera lu. J'attends avec impatience le dialogue qui devrait s'ensuivre sur les options qui permettraient de renforcer cette institution d'une importance capitale pour l'avenir.

Supachai Panitchpakdi
Directeur général